

RCS : ORLEANS Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

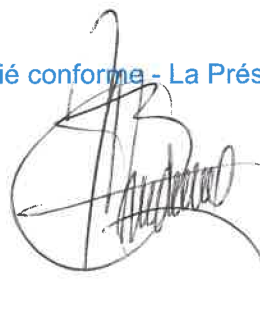
Numéro de gestion : 1992 B 00671 Numéro SIREN : 388 853 772 Nom ou dénomination : RESEAUX COM

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2022 sous le numéro de dépôt 3918

SAS RESEAUX COM

P.A. les Portes de MICY
45380 LA CHAPELLE ST MESMIN

Certifié conforme - La Présidente



COMPTES ANNUELS

Exercice clos le : 30 septembre 2021

ORLÉANS VAL DE LOIRE

8, rue Claude Lévy
CS 40012
45073 ORLÉANS Cedex 2
Tél : 02 38 66 60 60
Fax : 02 38 51 81 82
orleans@orex-france.com
www.orex-france.com

LAMOTTE-BEUVRON VAL DE FRANCE

13, avenue de l'Hôtel de Ville
41600 Lamotte-Beuvron
Tel. : 02 54 88 49 22
Fax : 02 54 88 52 72
lamotte@orex-france.com
www.orex-france.com

PARIS ILE-DE-FRANCE

83, avenue Philippe Auguste
75011 Paris
Tel. : 01 49 29 44 40
Fax : 01 49 29 44 59
idf@orexidf-france.com
www.orex-france.com

Désignation de l'entreprise : SAS RESEAUX COM										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12																													
Adresse de l'entreprise : P.A. les Portes de MICY 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN										Durée de l'exercice précédent* 12																													
Numéro SIRET* 3 8 8 8 5 3 7 7 2 0 0 0 4 3										Néant ☐ *																													
										Exercice N clos le, 30/09/2021																													
										Brut 1					Amortissements, provisions 2					Net 3																			
Capital souscrit non appelé (I) AA																																							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *								AB					AC																								
		Frais de développement *								CX					CQ																								
		Concessions, brevets et droits similaires								AF					AG					15 755																			
		Fonds commercial (1)								AH					AI					151 660																			
		Autres immobilisations incorporelles								AJ					AK					154 165																			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles								AL					AM																								
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains								AN					AO																								
		Constructions								AP					AQ																								
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								AR					AS					7 846 1 417																			
		Autres immobilisations corporelles								AT					AU					59 229 1 355																			
		Immobilisations en cours								AV					AW																								
		Avances et acomptes								AX					AY																								
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence								CS					CT																								
		Autres participations								CU					CV																								
		Créances rattachées à des participations								BB					BC																								
		Autres titres immobilisés								BD					BE																								
		Prêts								BF					BG																								
		Autres immobilisations financières*								BH					BI					9 484																			
TOTAL (II)										BJ					BK					82 831 318 082																			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements								BL					BM																								
		En cours de production de biens								BN					BO																								
		En cours de production de services								BP					BQ																								
		Produits intermédiaires et finis								BR					BS																								
		Marchandises								BT					BU					19 379 24 396																			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes								BV					BW					4 614																			
		Clients et comptes rattachés (3)*								BX					BY					2 989 333 539																			
		Autres créances (3)								BZ					CA					25 747																			
		Capital souscrit et appelé, non versé								CB					CC																								
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)								CD					CE																								
		Disponibilités								CF					CG					526 665																			
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*								CH					CI					33 920																			
TOTAL (III)								CJ					CK					22 369 948 883																					
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)								CW																															
Primes de remboursement des obligations (V)								CM																															
Ecart de conversion actif* (VI)								CN																															
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)								CO					1 372 167					1A 105 200 1 266 966																					
Renvois : (1) Dont droit au bail :										(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										(3) Part à plus d'un an																			
Clause de réserve de propriété : *										Immobilisations :										Stocks :										Créances :									

Désignation de l'entreprise		SAS RESEAUX COM		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :145 000.....)			DA	145 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	14 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	5 180	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	66 489	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	231 170	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	2 525	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	2 525	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	581 280	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	12 684	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	214 371	
	Dettes fiscales et sociales			DY	123 260	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	54 053	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	47 620	
TOTAL (IV)			EC	1 033 270		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 266 966		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	601 500
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	567	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS RESEAUX COM							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 442 114	FB		FC	1 442 114	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	955 359	FH		FI	955 359	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 397 473	FK		FL	2 397 473	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	7 333	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	57 460	
	Autres produits (1) (11)					FQ	8	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 462 276
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	1 267 133
	Variation de stock (marchandises)*						FT	11 106
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	456 626
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	13 164
	Salaires et traitements*						FY	421 705
	Charges sociales (10)						FZ	162 267
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions*} \end{array} \right.$					GA	2 724
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	19 553
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	32 192
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 386 473
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	75 802	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	5 551
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	5 551
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 551)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	70 251	

Désignation de l'entreprise			SAS RESEAUX COM		Néant ☐ *			
					Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 464			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 464			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	1 464			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	5 226			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 463 740			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 397 250			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	66 489			
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	46 626		
		- Crédit-bail immobilier			HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	27 946		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5						
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	977		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion						1 464	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS RESEAUX COM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2021, dont le total est de 1 266 966 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 66 490 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/12/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 2 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant une méthode théorique.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,88 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 3,48 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2014-2016)

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	151 660			151 660
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	170 655		734	169 921
Immobilisations incorporelles	322 315		734	321 581
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 739	1 525		9 264
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 709	35		1 744
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	63 771		4 930	58 841
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	73 219	1 560	4 930	69 849
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	12 935		3 451	9 484
Immobilisations financières	12 935		3 451	9 484
ACTIF IMMOBILISE	408 469	1 560	9 115	400 914

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

L'adoption du règlement NC n° 2015-06 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général n'a aucun impact sur les comptes annuels ; la société n'ayant que des fonds de commerce non amortis qui faisaient déjà l'objet d'un test de dépréciation annuel et n'ayant aucun mali technique inscrit à l'actif.

Au 30/09/2021, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

La société n'a procédé à aucun autre changement de méthode comptable par rapport à l'exercice précédent.

Fonds commercial

	30/09/2021
Éléments achetés	150 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	1 660
Total	151 660

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 489		734	15 755
Immobilisations incorporelles	16 489		734	15 755
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 739	107		7 846
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 050	259		1 308
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	60 493	2 358	4 930	57 921
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	69 282	2 724	4 930	67 076
ACTIF IMMOBILISE	85 771	2 724	5 664	82 831

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 405 681 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	9 484		9 484
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	336 529	336 529	
Autres	25 748	25 748	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	33 920	33 920	
Total	405 681	396 197	9 484
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT A ETABLIR	114 330
PRODUITS A RECEVOIR	556
Total	114 886

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 145 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 290,00 euros.

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détention	Nombre de p ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SASU JLB TELECOM 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN	90,00	450,00
EURL PHPC 95570 ATTAINVILLE	10,00	50,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Provisions

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	2 525				2 525
Total	2 525				2 525
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation Financières Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 033 271 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	568	568		
- à plus de 1 an à l'origine	580 713	148 943	431 770	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	214 371	214 371		
Dettes fiscales et sociales	123 261	123 261		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	66 738	66 738		
Produits constatés d'avance	47 621	47 621		
Total	1 033 271	601 501	431 770	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	82 402			
(**) Dont envers les associés	330			

Avance de trésorerie consentie par la société JLB TELECOM pour 67 887 €.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FACT NON PARV FRS	15 724
BANQUE INTERETS COURUS	568
ASSOCIÉS - INTÉRÊTS COURUS	330
PROVISION POUR CONGES A PAYER	38 057
PROV.CHARGES SOC.S/CONGES PAYES	15 113
ETAT: CHARGES A PAYER	6 106
PROV TA ET FPC	1 990
CLIENTS AVOIRS À ÉTABLIR	16 272
DIVERS - CHARGES À PAYER	37 782
Total	131 941

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	33 920		
Total	33 920		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	47 621		
Total	47 621		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	929 943		929 943
Ventes de marchandises	1 442 115		1 442 115
Produits des activités annexes	25 417		25 417
TOTAL	2 397 474		2 397 474

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 850 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 9 personnes dont 1 apprenti.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	2	
Ouvriers	1	
Total	9	

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
caution solidaire de JL Bonadonna donné au crédit mutuel au profit de Réseaux.com en garantie	
de la facilité de caisse de 50 000 € accordée par le crédit mutuel	60 000
caution solidaire de JL Bonadonna sur le prêt du Crédit Mutuel	240 000
Autres engagements reçus	300 000
Total	300 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructio	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				191 668	191 668
Cumul exercices antérieurs				14 168	14 168
Dotations de l'exercice				29 417	29 417
Amortissements				43 585	43 585
Cumul exercices antérieurs				24 304	24 304
Exercice				30 329	30 329
Redevances payées				54 633	54 633
A un an au plus				45 841	45 841
A plus d'un an et cinq ans au plus				59 382	59 382
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				105 223	105 223
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				55 207	55 207
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				55 207	55 207
Montant pris en charge dans l'exercice					

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 78 984 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Une procédure est toujours en cours au pénal et au prud'homme pour le Directeur Commercial d'ATM licencié le 10/07/2015 ; il n'y a aucune information à ce jour.

Un litige prud'hommal existait sur les années antérieures sur le site de la Chapelle St Mesmin. Le jugement a été rendu le 25/02/2019 et condamne la société à verser une indemnité globale de 35 714 € ; la Sté Reseaux.com a payé sur l'exercice précédent une somme de 6 915 € ; une charge a été comptabilisée au 30/09/2020 d'un montant de 28 800 € correspondant au solde de l'indemnité : cette charge est toujours présente au 30/09/2021.

RESEAUX COM SARL

SAS au capital de 145 000 euros, immatriculée au RCS d'ORLEANS sous le numéro 388 853 772, dont le siège social est situé : LES PORTES DE MICY, PARC HELIOPOLIS, 45380 LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

**TEXTE DE LA RÉOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EN DATE DU 31 MARS 2022**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

Deuxième résolution

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 66 489,81 euros.

L'Assemblée générale décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice, soit 66 489,81 euros en totalité sur le compte « Autres réserves ».

Compte tenu de cette décision, le compte « Autres réserves » présentera désormais un solde créditeur de 71 670,29 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Aucune distribution éligible à l'abattement n'a eu lieu.
- Montant total des autres revenus versés ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % : 70 000,00 euros
- Soit montant total global par titre : 140,00 euros

Exercice N-2 :

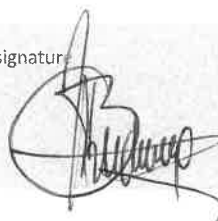
- Aucune distribution éligible à l'abattement n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

Exercice N-3 :

- Aucune distribution éligible à l'abattement n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Zone de signature



EXEMPLAIRE GREFFE

RESEAUX COM

**Siège social : Les Portes de Micy - Parc Héliopolis
45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN**

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos au 30/09/2021**

Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels
Exercice clos au 30/09/2021

A l'Assemblée Générale de la société RESEAUX COM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RESEAUX COM, relatifs à l'exercice clos le 30/09/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nos diligences sur les comptes fournisseurs ont principalement consisté à analyser la cohérence et l'apurement des dettes fournisseurs, des charges constatées d'avance et à contrôler la césure des factures non parvenues. Nos travaux nous ont permis de constater que les dettes fournisseurs, répondaient aux caractéristiques de l'image fidèle sur les assertions de césure et de réalité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 17 mars 2022
Le Commissaire aux comptes
ARCHE, représenté par

Norman ALLAL